



CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX

ENTRE

Dijon métropole, dont le siège est :

40, avenue du Drapeau
CS 17510
21075 DIJON Cedex

représentée par son Président Monsieur François REBSAMEN, en application de la délibération du Conseil Métropolitain du 26 septembre 2019.

ET

Madame Chantal NOUVELLON et Monsieur Christian NOUVELLON, propriétaires de la propriété située à l'adresse suivante :

15, rue d'Hauteville
21121 DAIX

représentée par Madame Chantal NOUVELLON.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Dans le cadre du raccordement au réseau public de l'assainissement de la parcelle cadastrée 223 AI 235 à Daix située au niveau des rues d'Hauteville et du Meix Pillon, l'extension du réseau d'assainissement est rendu nécessaire pour desservir cette parcelle.

Cette convention fixe les conditions financières dans lesquelles l'opération doit être réalisée.

Article 2 : Description et coût des travaux

Les travaux à exécuter sont les suivants :

- Extension du réseau d'assainissement de la rue Meix Pillon à Daix en fonte de diamètre nominal 200 mm sur une longueur totale de 30,00 ml hors création du branchement.

Le renforcement prévoit les prestations suivantes :

- le coût des travaux d'extension,
- les frais de raccordement réalisé par le délégataire du service public (la société Suez Eau France),
- et le coût des essais de compactage (la société ADTEC).

L'ensemble de ces prestations a été estimé à 19 422,96 euros hors taxes, soit 23 307,55 euros toutes taxes comprises à la date du 15 juillet 2019.

Article 3 : Maîtrise d'ouvrage et modalités diverses

Dijon métropole sera le Maître d'ouvrage des travaux.

A ce titre, elle commandera à son titulaire au travers d'un marché à bons de commandes, pour de petits travaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, l'exécution de l'extension d'assainissement de la rue du Meix Pillon à Daix sur un linéaire de 30,00 m conformément au plan de localisation transmis au demandeur lors l'étude.

Le raccordement du réseau renforcé sera réalisé par le délégataire du service public. Cette prestation sera rémunérée sur la base du bordereau de prix du contrat de délégation de service public.

Dijon métropole fera vérifier le compactage des tranchées par son prestataire au travers d'un marché de contrôle et diagnostic des réseaux.

Dijon métropole procèdera au paiement des factures correspondantes.

Article 4 : Dispositions financières

Le coût de l'opération devant être à la charge du demandeur, Madame Chantal NOUVELLON et Monsieur Christian NOUVELLON rembourseront à Dijon métropole les dépenses qu'elle aura réalisées.

Ce remboursement sera effectué selon l'échéancier suivant :

- 50 % du coût prévisionnel lors du lancement des travaux,
- et le solde sur présentation du décompte général définitif des travaux.

Dijon métropole émettra les titres de recettes correspondants en faisant apparaître des montants hors taxes puisqu'elle récupérera la taxe sur la valeur ajoutée par l'intermédiaire de la Société Suez Eau France, délégataire du service public de collecte de l'assainissement sur la commune de Daix.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention, qui entrera en vigueur à compter de sa notification, prendra fin après remboursement de la totalité des sommes dues par Madame Chantal NOUVELLON et Monsieur Christian NOUVELLON à Dijon métropole.

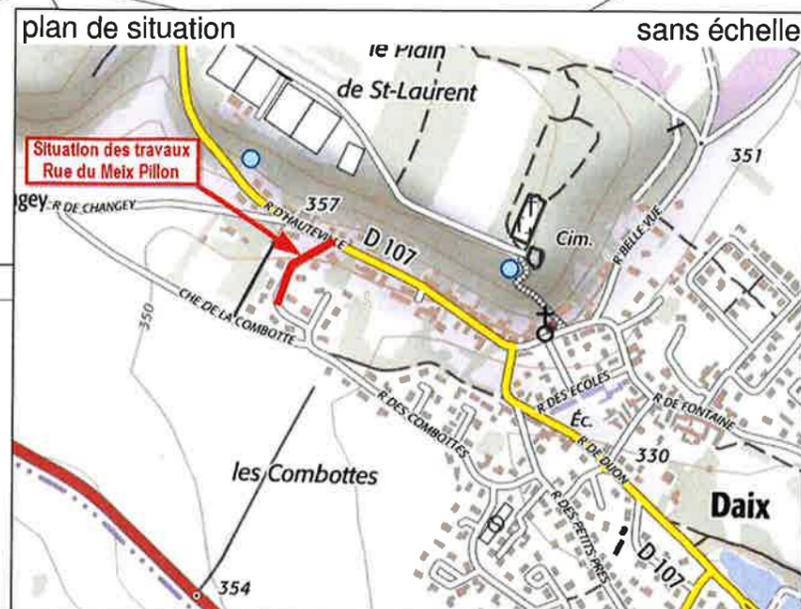
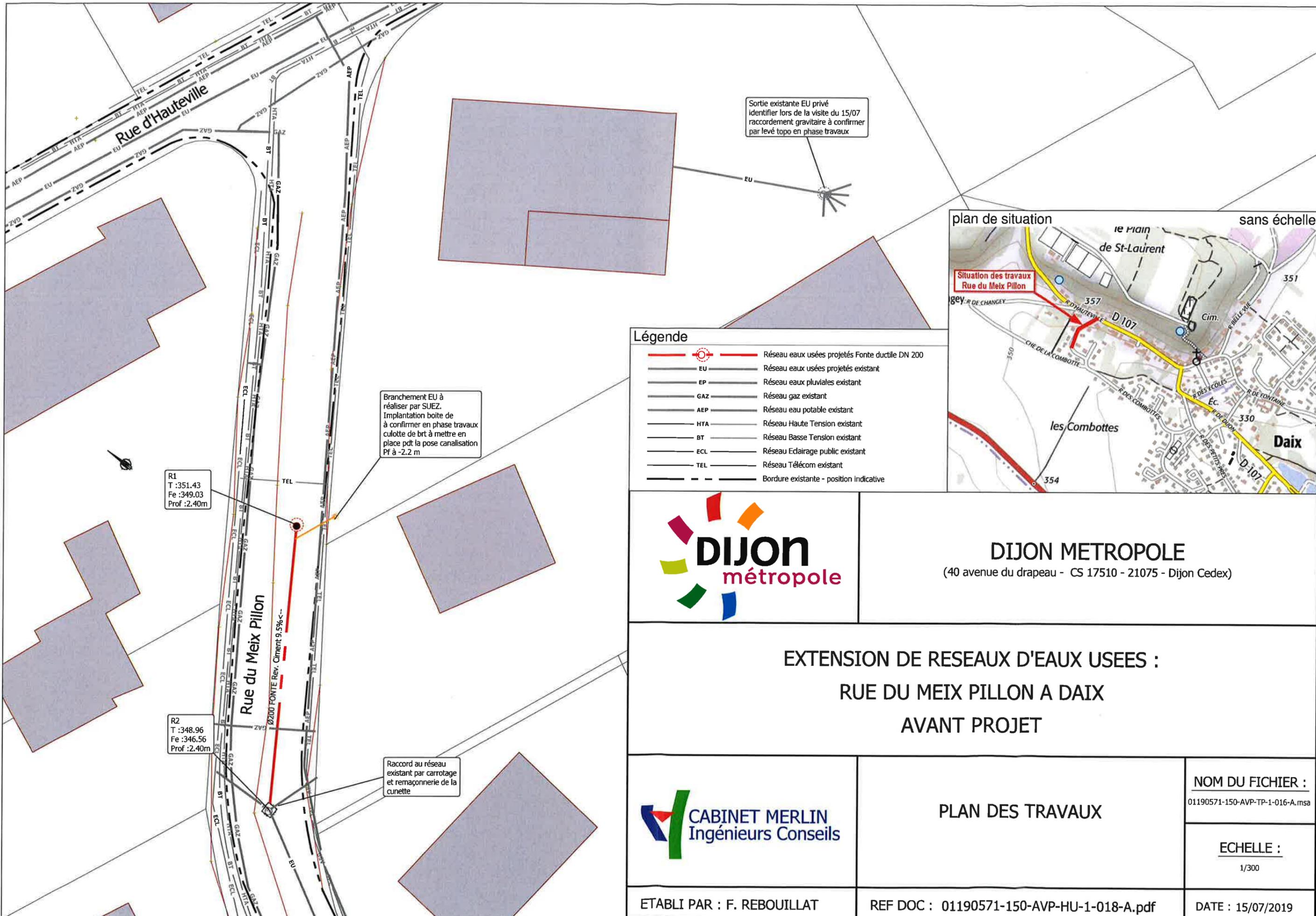
Article 6 : Règlement de litiges

En cas de contentieux portant sur l'application de cette convention et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Madame Chantal NOUVELLON,

Le Président de Dijon métropole,



Légende

	Réseau eaux usées projetés Fonte ductile DN 200
	Réseau eaux usées projetés existant
	Réseau eaux pluviales existant
	Réseau gaz existant
	Réseau eau potable existant
	Réseau Haute Tension existant
	Réseau Basse Tension existant
	Réseau Eclairage public existant
	Réseau Télécom existant
	Bordure existante - position indicative



DIJON METROPOLE
 (40 avenue du drapeau - CS 17510 - 21075 - Dijon Cedex)

**EXTENSION DE RESEAUX D'EAUX USEES :
 RUE DU MEIX PILLON A DAIX
 AVANT PROJET**



PLAN DES TRAVAUX

NOM DU FICHER :
 01190571-150-AVP-TP-1-016-A.msa

ECHELLE :
 1/300

ETABLI PAR : F. REBOUILLAT

REF DOC : 01190571-150-AVP-HU-1-018-A.pdf

DATE : 15/07/2019



Dijon métropole

**Extension du réseau d'assainissement hors branchement
Rue du Meix Pillon à Daix**

Estimation prévisible de la dépense totale

**Estimation des travaux établie
sur la base d'un marché à bons de commandes de petits travaux AEP - EU - EP**

**Extension du réseau d'assainissement hors branchement
Rue du Meix Pillon à Daix**

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1.1	Installation de chantier / Implantation de chantier / Préparation de chantier				
1.1.3	Pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés (hors installation/repli et réfections)	F	1,00	1 500,00	1 500,00
1.11	Réalisation des sondages et investigations pour repérage de réseaux	u	2,00	75,00	150,00
Total Travaux préparatoires en € H.T.					1 650,00
2	ASSAINISSEMENT EAUX USEES				
2.1	TRAVAUX ASSAINISSEMENT				
2.1.1	Terrassements				
2.1.1.1	Déblais tranchée				
2.1.1.1.1	Déblais en tranchée pour réseaux	m ³	125,00	10,00	1 250,00
2.1.1.2	Plus value pour déblais et remblais en tranchée au-delà de 2.00 m	m ³			
2.1.1.2.1	de 2,01 à 3,00 m de profondeur	m ³	25,00	2,00	50,00
2.1.1.4	Plus-value pour rocher au BRH	m ³	100,00	25,00	2 500,00
2.1.1.6	Lit de pose et enrobage gravelette	m ³	20,00	22,00	440,00
2.1.1.10.1	Reprise de déblais et mis en remblais	m ³	20,00	6,00	120,00
2.1.1.10.2	Évacuation des excédents en décharges publiques agréées	m ³	105,00	6,00	630,00
2.1.1.10.3	GNT pour remblaiement	m ³	85,00	20,00	1 700,00
2.1.5	Croisement ouvrage existant				
2.1.5.1	D < 0.50 ou câbles EDF ou GDF ou TELECOM	u	5,00	35,00	175,00
2.1.5.2	D > 0.50	u			
2.1.6	Plus-value pour longement de câbles ou conduites rencontrés en fouille	ml	30,00	1,00	30,00
2.2	RESEAU				
2.2.1	Canalisation				
2.2.1.4	Canalisation fonte assainissement - Revêtement intérieur : Ciment Alumineux				
2.2.1.4.5	DN = 200 mm	ml	30,00	55,65	1 669,50
2.2.40	Ouvrages				
2.2.40.1	Maçonnerie béton 350 kg CPA	m ³	5,00	150,00	750,00
Total Assainissement Eaux Usées en € H.T.					9 314,50
6	PREPARATION ET REFECTION TRANCHEES EN SURFACE				
6.1	Réfection provisoire				
6.1.1	Réfection enrobés à froid	m ²	60,00	26,00	1 560,00
6.2.2	Réfection enrobés à chaud				
6.2.2.2	BBSG 0/10 pour chaussée	m ²	100,00	24,00	2 400,00
6.2.2.3	BB 0/6 pour trottoir	m ²	5,00	24,00	120,00
6.2.4	Béton désactivé				
6.2.4.2	Chaussée VL et PL	m ²	5,00	60,00	300,00
6.4	Démolition et réfection provisoire des chaussées ou des trottoirs				
6.4.14	Dépose et repose de bordures de trottoirs	ml	20,00	48,00	960,00
Total Préparation et réfections de tranchées en surface en € H.T.					5 340,00

**Estimation des travaux établie
sur la base d'un marché à bons de commandes de petits travaux AEP - EU - EP**

**Extension du réseau d'assainissement hors branchement
Rue du Meix Pillon à Daix**

Article	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire en € H.T.	Montant en € H.T.
7	RECOLEMENT AUTOCONTROLE				
7.1	Dossier des Ouvrages Exécutés				
7.1.3	pour une durée d'intervention supérieur à 7 jours ouvrés	F	1,00	400,00	400,00
Total Récolement et autocontrôle en € H.T.					400,00

Total en € H.T.	16 704,50
Coefficient d'actualisation	1,08
Total actualisé en € H.T.	17 974,05
T.V.A. (20,00 %) en €	3 594,81
Total actualisé en € T.T.C.	21 568,86

**Estimation du coût des essais de conformité établie
sur la base d'un marché de contrôle et diagnostic de réseaux**

**Extension du réseau d'assainissement hors branchement
Rue du Meix Pillon à Daix**

Désignation	Unités	Prix unitaire en € H.T.	Quantités	Montant total en € H.T.
1. Amenée et repli du matériel	Forfait	50,00	1,00	50,00
2. Essai de compactage				
2.2. contrôle par point au-delà de 2,50 m	unité	60,00	3,00	180,00
3. Inspection télévisée de canalisations				
3.1. diamètre inférieur ou égal à 250 mm (ou équivalent quel que soit le type ou sa forme géométrique)	ml	1,00	30,00	30,00
5. Inspection télévisuelle ou visuelle d'un regard (quel que soit le type ou sa forme géométrique)	unité	5,00	1,00	5,00
7. Essai d'étanchéité (à l'air ou à l'eau) de réseau gravitaire				
7.1. diamètre inférieur ou égal à 250 mm	unité	1,00	30,00	30,00
10. Essai d'étanchéité (à l'air ou à l'eau) de regard	unité	35,00	1,00	35,00
12. Rapport de synthèse par opération	unité	50,00	1,00	50,00

Montant total des essais d'étanchéité, de compactage et d'inspection caméra en € H.T.	380,00
T.V.A. (20,00 %)	76,00
Montant total en € T.T.C.	456,00

Estimation prévisible de la dépense totale

**Extension du réseau d'assainissement hors branchement
Rue du Meix Pillon à Daix**

Total des travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue du Meix Pillon à Daix en € H.T.	17 974,05
---	------------------

Total des frais de mission complete de maitrise d'œuvre hors phase ACT en € H.T.	735,14
---	---------------

Total des frais de raccordement réalisé par le delegataire en € H.T.	333,77
---	---------------

Total des frais des essais d'étanchéité, de compactage et d'inspection caméra en € H.T.	380,00
--	---------------

Dépense totale en € H.T.	19 422,96
---------------------------------	------------------

T.V.A. (20,00 %) en €	3 884,59
------------------------------	-----------------

Dépense totale en € T.T.C.	23 307,55
-----------------------------------	------------------

